

# LA PECHE A MADAGASCAR

## I- GENERALITES

La pêche est l'un des trois principaux secteurs porteurs (avec le secteur minier et le tourisme) sur lesquels le Gouvernement malgache compte asseoir le développement économique du pays.

La pêche s'est développée au point de devenir le principal pourvoyeur de devises du pays. Le secteur connaît un essor considérable pour le développement et pour la relance de l'économie malgache. Madagascar dispose en outre d'une potentialité halieutique riche et suffisamment diversifiée pour pouvoir assurer l'avenir du secteur.

### 1.1 Objectifs et stratégies

La Pêche apporte une partie du développement rural avec les objectifs suivants:

- assurer la sécurité alimentaire ;
- contribuer à l'amélioration de la croissance économique ;
- réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural ;
- promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural.

Les objectifs prioritaires prévus sont :

- l'augmentation des recettes en devises du pays ;
- la participation à la satisfaction des besoins alimentaires de la population ;
- et à la participation à la création d'emplois au secteur primaire.

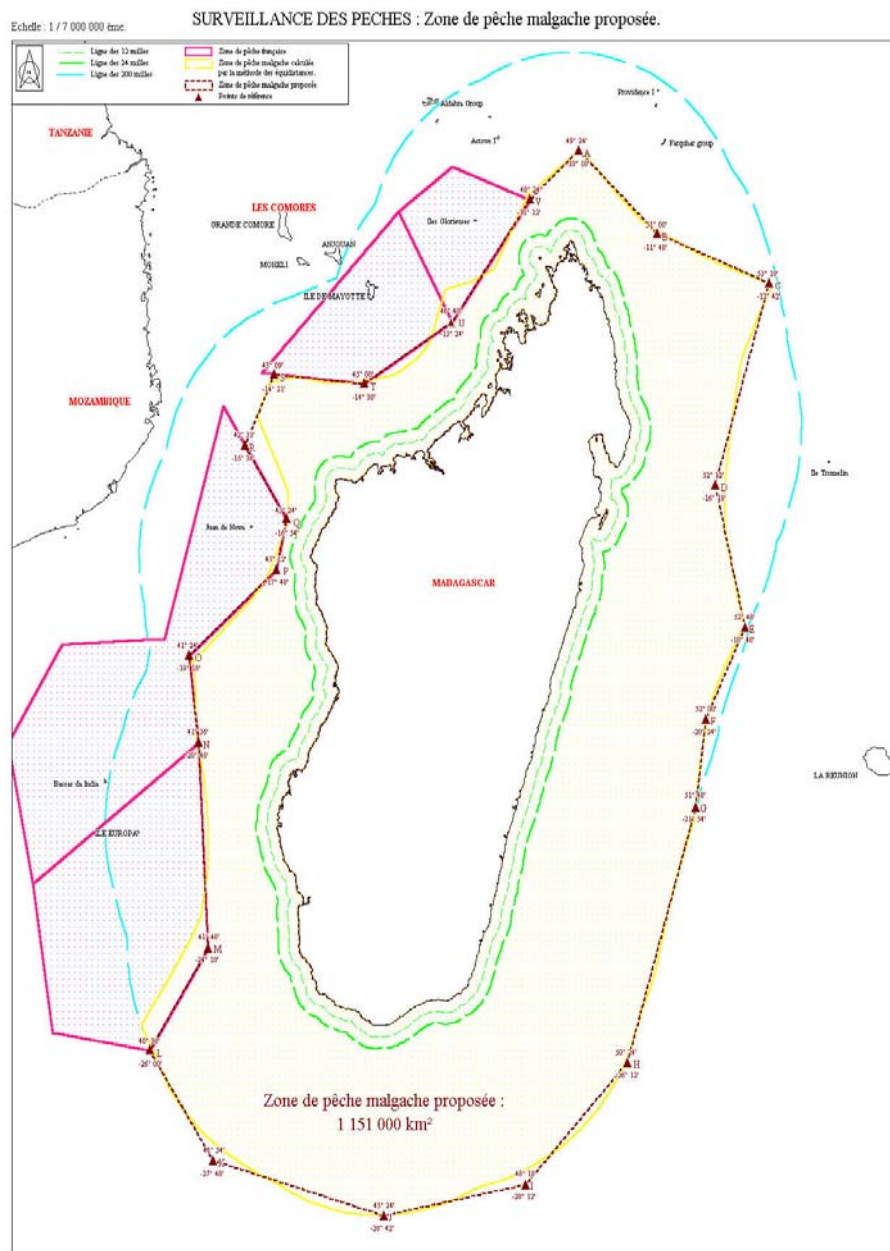
Les stratégies pour l'augmentation des recettes en devises sont :

- la volonté de la mise en place d'un environnement socio-économique favorable au secteur privé
- la définition préalable d'un plan d'aménagement précisant les mesures conservatoires et d'exploitation à respecter
- l'instauration de programme de renforcement de la capacité des ressources humaines, l'ouverture vers l'extérieur et le développement du marché financier
- l'augmentation et l'amélioration de la production nationale destinée à l'exportation
- la promotion de l'exploitation de ressources peu ou pas exploitées et la connaissance des marchés extérieurs
- la maximisation des profits tirés de la pêche étrangère en attirant les flottilles des thoniers dans les eaux et ports malgaches
- le contrôle et la surveillance pour éviter les abus et les pillages qui entravent la gestion et l'aménagement de l'exploitation

### 1.2 Les potentiels géographique et halieutique

Quatrième grande île dans le monde, Madagascar est situé dans l'hémisphère sud à l'est de l'Afrique, à 400 km de Mozambique et est traversé dans sa partie sud par le Tropique du Capricorne.

## Les zones de pêche malgache



### ZONE DE PÊCHE MALGACHE PROPOSÉE :

Édition : janvier 2001

- A l'ouest : Calage de la zone de pêche malgache sur la zone de pêche française.
- Au sud et au sud-est : Calage sur la ligne des 200 milles calculée à partir du trait de côte.
- Au nord et à l'est : Calage sur la zone de pêche calculée par la méthode des équidistances.
- Simplification de la délimitation à partir de points de référence.

Les données de base suivantes présentent que Madagascar possède des atouts géographiques et halieutiques importants et non négligeables :

- la côte est longue de **5603 km** ;
- la superficie totale des mangroves est évaluée à **300.000 hectares** ce qui constitue une véritable niche écologique ;

- la superficie de la ZEE est de **1.140.000 km<sup>2</sup>** (presque le double de la superficie de Madagascar qui est de 590.750 km<sup>2</sup>) et dispose d'une énorme potentialité en ressources marines et en ressources biologiques diversifiées ;
- **117.000 km<sup>2</sup>** de plateau continental présentant un intérêt écologique et économique indéniable pour le devenir des habitants de la zone côtière ;
- **50.000 hectares** de tannes propices à l'aquaculture de crevette et dont la quantité y produite pourrait dépasser largement celle de la pêche côtière ;
- **155.000 hectares** de lacs et lagunes d'intérêts halieutiques ;

Le potentiel halieutique est de 480.000 tonnes dont 300.000 tonnes d'intérêt commercial et la production globale, tout produit, toute espèce et tout type de pêcherie confondus, pour l'année 2008 était de 130 300 tonnes, soit un peu plus du 1/3 seulement de la potentialité disponible.

Madagascar dispose d'une grande richesse en biotopes et en zones de pêche (abondance de mangroves et de baies, existence de lagons, étendue du plateau continental et présence des thons dans le canal de Mozambique). Le volume de la pêche malgache est donc important. On constate cependant que certaines ressources demeurent sous exploitées voire inexploitées.

### Etat de l'exploitation des ressources à Madagascar

Ressources	Etat d'exploitation
<b>1- Ressources marines et estuariennes :</b> - Crevettes côtières (industrielles) - Crevettes côtières (traditionnelles) - Crevettes d'eau profonde - Crabes de palétuvier ( <i>scylla serrata</i> ) - Langoustes rouges - Langoustes vertes - Poissons pélagiques - Poissons demersaux - Thons - Algues rouges - Trépangs - Poissons des eaux estuariennes	Optimal Exploité Exploité Non exploité Optimal Exploité A exploiter Optimal A exploiter Ressources migratrices Optimal Exploité Optimal
<b>2- Ressources des eaux continentales</b>	Sur exploité pour certaines zones
<b>3- Aquaculture :</b> - Pisciculture - Mariculture	A exploiter A exploiter

## II- DIFFERENTS TYPES DE PECHERIES EXISTANTS

Le secteur halieutique malgache est divisée en :

### 2.1 Pêche industrielle :

L'Administration chargée de la pêche malgache a défini la pêche industrielle comme étant la forme d'exploitation moderne des ressources par l'utilisation des navires dont la puissance du moteur principal dépasse les 50 CV. Les produits issus de ce type d'exploitation sont presque en totalité exportés sauf pour les poissons d'accompagnement (ou by-catch) des crevettiers et

des thoniers qui débarquent leur produit à Antsiranana pour l'approvisionnement de l'usine de conserverie de la Pêche et Froid de l'Océan Indien (PFOI).

### **2.1.1. Pêche étrangère au thon :**

#### **- Historique :**

Elle a débutée à partir de l'année 1971 à 1975 par une campagne de prospection menée par les sociétés KGKK et COMANIP. L'exploitation commerciale proprement dite n'a commencé que vers 1985. Des accords de pêche bilatéraux sont ainsi conclus avec la Communauté Européenne en 1986 et avec l'URSS en 1987. S'en suivirent ceux avec les chinois

Les zones de pêche se situent généralement au Nord pour les senneurs et plus au Sud pour les palangriers.

La pêche au thon s'est pleinement développée à partir de l'année 1990. La ville d'Antsiranana est devenue le poumon de l'activité thonière à Madagascar. En effet, elle sert à la fois un lieu de transbordement pour les senneurs surtout, pour le carénage des navires au niveau du chantier naval de SECREN, mais aussi pour le ravitaillement en sel, gas oil ou d'autres produits locaux. Cet dynamisme a entraîné l'installation d'une usine de transformation et de conserverie de la société PECHE ET FROID DE L'OCEAN INDIEN à Antsiranana dans la même année.

#### **- Situation actuelle**

Hormis l'accord conclu avec la Communauté Européenne, le Gouvernement de Madagascar a contracté des accords de pêche avec la Coopérative de Pêche Thonière de Japon (JAPAN TUNA), avec des sociétés asiatiques (DAE YOUNG, INTERATUN, ANABAC,...) ou des d'autres sociétés privées. Mis à part la contrepartie financière avec la Communauté Européenne, la pêche thonière a rapporté à l'Etat une redevance équivalant à 2,1 millions USD en 2008.

Quelques sociétés étrangères exploitent aussi des ressources en eaux profondes tels les poissons ou les crustacés.

#### *Evolution des licences de pêche délivrées*

	Union Européenne		Japan Tuna		Autres sociétés	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Nombre des licences de pêche thonière délivrées	97	74	18	36	50	40

### **2.1.2. Pêche nationale aux crevettières côtières**

#### **- Historique**

Des essais de chalutage aux crevettes ont été réalisés en 1951 par le centre de recherche ORSTOM et repris de 1958 à 1960, lesquels ont mis en évidence l'existence d'un potentiel en crevettes côtières de Madagascar. La pêche commerciale orientée vers l'exportation n'a commencé qu'en 1967 avec l'utilisation de 07 chalutiers de type glacier capturant au total 775 tonnes. Parmi les sociétés pionnières figurent la SIPMAD (1966), la SOMAPECHE (1967), la G.P.O (1967), les PNB (1970). La pêche crevettière est un secteur pourvoyeur de devises pour l'Etat et constitue aussi une importante source d'emploi.

#### **- Situation actuelle**

Neuf sociétés industrielles et une société artisanale sont en activité actuellement exploitant 43 chalutiers industriels et 7 artisanaux. Pour l'année 2008, la capture totale pour les sous filière industrielle et artisanale s'élevait à 3 131 tonnes. Elle a fait rentrer à l'Etat une redevance équivalant à 1.9 millions USD. Le Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM) participe activement dans la gestion du secteur avec l'Administration.

### Evolution des licences de pêche délivrées

	Navires industriels		Navires artisanaux		Navire d'appui	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Nombre des autorisations délivrées	46	43	16	07	7	01

#### **2.1.3. Pêche aux poissons :**

Elle est pratiquée surtout par des sociétés de droit malgache. Elles ciblent surtout les poissons démersaux mais aussi les gros pélagiques. Actuellement, quelques sociétés de pêche crevettière se sont aussi lancées dans la diversification de leur activité par la pêche aux poissons.

Nombre de licence délivrée 2009 : 18

Nombre de société/armateur en activité 2009 : 04

#### **2.2. Pêche artisanale**

Elle est définie par l'utilisation des embarcations motorisées ne dépassant pas les 50 CV de puissance. Les crevettes côtières, les poissons de fonds, les langoustes et les crabes sont les espèces les plus ciblées. Pour la pêche artisanale crevettière, la majorité des sociétés travaille simultanément avec les industrielles dans le but de valoriser leur produit vis-à-vis des normes de salubrité et de qualité exigées par les pays importateurs (surtout Europe). Les langoustes sont entièrement exportées, tandis que les crabes sont destinés surtout pour l'approvisionnement local, surtout après la présence du surimi sur le marché international vers la fin des années 80. Les poissons sont presque tous vendus sur le marché local.

La pêche artisanale concerne environ 450 pêcheurs répartis sur la côte ouest et nord-ouest de l'île. Elle se pratique à bord des petites embarcations (7,5 à 9 m) propulsées par des moteurs in ou hors-bord.

Licence de pêche artisanale délivrée 2009 : 06

Licence de collecte artisanale délivrée 2009 : 11

Nombre de société/armateur en activité 2009 : 06

#### **2.3. Pêche traditionnelle maritime**

La pêche malgache se caractérise surtout par une pêche traditionnelle très développée sur tout le pourtour de l'île bien que concentrée à proximité des centres de consommation à cause de l'insuffisance des réseaux routiers.

La pêche maritime traditionnelle utilise des pirogues non motorisées et exploite surtout les ressources marines côtières ne dépassant pas les 10 km de la côte au large. Les espèces les plus exploitées par ce type de pêcherie sont les **poissons, les crevettes, les crabes, les trépangs, les langoustes, les ailerons de requin**. Ces deux derniers produits sont considérés comme étant les ressources halieutiques nobles de la pêche maritime traditionnelle destinées à l'exportation

Il existe un déplacement des pêcheurs d'un village à l'autre en fonction des ressources mais aussi des migrations des pêcheurs vers les zones de consommation et des zones continentales aux zones urbaines.

### **III. STATISTIQUES RECENTES**

Les indices de base pour l'évaluation du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont basés surtout sur l'évolution de la production et des exportations.

## La production

La production totale de la pêche et d'aquaculture à Madagascar n'a cessé d'augmenter ces dernières années, de 118 877 tonnes en 1996 à 131 010 tonnes en 2008, surtout pour la pêche maritime, d'après les sources recueillies au ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture.

Actuellement, cette pêcherie est en phase de crise due :

- à la crise pétrolière mondiale
- aux prix de produits sur les marchés internationaux
- à la diminution des ressources due à la dégradation de l'environnement marin côtier et au changement climatique de la zone

### PRODUCTION HALIEUTIQUE EN 2008

PRODUITS	REALISATION 2008 en Tonnes
<b>CREVETTES</b>	<b>14 636</b>
Crevettes de pêche	6 636
Crevettes d'aquaculture	8 000
<b>POISSONS</b>	<b>102 934</b>
Thons	10 000
Pêche maritime industrielle	2 300
Pêche maritime artisanale	386
Poissons d'accompagnement	1 618
Pêche maritime traditionnelle	56 000
Pêche continentale	30 000
Rizipisciculture	2 090
Pisciculture en étang	480
Pisciculture en cage (nombre de cages)	60
<b>CRABES</b>	<b>1 370</b>
<b>LANGOUSTES</b>	<b>450</b>
<b>TREPANGS</b>	<b>470</b>
<b>ALGUES</b>	<b>3 650</b>
<b>AUTRES (céphalopodes,anguilles,coquillage)</b>	<b>7 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 010</b>

## EXPORTATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

ANNEE		2 005		2 006		2007		2008	
PRODUITS	PRESENTATION	Q	V (en Ar)	Q	V (en Ar)	Q	V (en Ar)	Q	V (en Ar)
Crevettes	entières	10 343,3	167 990 930 522						
	etêtées	929,9	13 099 313 508						
	têtes	0,0							
	décortiquées	443,0	6 596 989 751						
	<b>S/Total</b>	<b>11 716,2</b>	<b>187 687 233 780</b>	<b>12 217,90</b>	<b>231 676 498 249,53</b>	<b>12 494,10</b>	<b>262 532 635 128,90</b>	<b>10 239,41</b>	<b>201 018 396 742,09</b>
Crabes	entières	47,0	156 779 172						
	morceaux	1 180,7	7 870 762 092						
	pinces	0,0	70 000						
	chairs	0,4	7 976 196						
	<b>S/Total</b>	<b>1 228,2</b>	<b>8 035 587 459</b>	<b>775,20</b>	<b>4 938 638 515,83</b>	<b>987,20</b>	<b>7 336 510 848,54</b>	<b>1 129,18</b>	<b>9 110 680 223,77</b>
Langoustes	entières	498,3	9 151 864 788						
	queues	43,2	1 923 190 794						
	têtes	0,0							
	décortiquées	23,5	227 702 709						
	<b>S/Total</b>	<b>564,9</b>	<b>11 302 758 291</b>	<b>221,40</b>	<b>10 638 256 358,80</b>	<b>284,30</b>	<b>7 415 701 426,70</b>	<b>212,11</b>	<b>6 677 685 416,98</b>
Trépangs		223,3	2 424 028 086	243,30	3 145 831 767,00	293,50	3 234 581 133,00	309,34	4 223 683 836,61
Algues									
Chevaquines		0,0							
Coquillages		240,1	2 140 432 743						
Céphalopodes		1 605,9	13 588 423 462						
Calmars				84,30	1 111 667 324,98	67,09	998 494 426,32	76,43	607 966 229,63
Poulpes				1 152,70	9 308 984 049,51	1 265,80	6 861 817 202,90	1 131,24	6 200 590 224,16
Cigale de mer		0,7	18 078 346	6,00	34 441 936,63	0,55	20 061 757,17	0,66	17 464 207,51
Anguilles		2,0		7,50	180 894 219,50			7,91	216 255 185,00
Bichiques		4,2		8,70	80 992 500,00			1,05	12 121 600,00
Aileron de requin		57,7	2 455 562 188						
Huile de requin		0,0							
Cuisse de nymphe		0,0							

Poissons		1 900,2	17 390 643 644	1 317,10	14 142 043 953,44	1 137,90	22 618 599 908,97	619,04	13 093 674 738,45
Farine de poissons									
Conserves de thon									
Requins		0,0		26,07	837 793 226,12	37,80	914 068 499,19	37,73	866 548 361,90
Crevettes d'eau douce		0,0							
Caridines		0,0							
Civelles		6,5		4,50	238 395 120,00	4,50	245 371 180,00	8,65	229 190 361,00
Hippocampes						0,08		1,50	-
Oursins		0,0						0,25	
Thons				18 455,20	99 955 823 777,00	11 686,60	74 752 203 187,97	7 775,01	53 805 522 576,44
Autres (Burgauss)		10,8	1 344 404 439					0,16	251 002,00
Vessies natatoires						4,03	72 076 121,00	0,42	87 549 732,30
	<b>S/Total</b>	<b>4 164,7</b>	<b>39 361 572 909</b>	<b>21 305,370</b>	<b>129 036 867 874,180</b>	<b>14 498</b>	<b>109 717 273 417</b>	<b>9 969,39</b>	<b>79 360 818 055,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>17 674,0</b>	<b>246 387 152 439</b>	<b>34 515,00</b>	<b>376 290 260 998,34</b>	<b>28 279,69</b>	<b>387 559 966 923,52</b>	<b>21 552,04</b>	<b>296 167 580 437,84</b>

Q : Quantité en tonnes

V (en Ar) : Valeur en Ariary

Source: ASH (Autorité Sanitaire Halieutique)

Cos : Certificat d'Origine de Salubrité



#### IV. LA SURVEILLANCE DES PECHEES DE MADAGASCAR



##### OBJECTIF GLOBAL

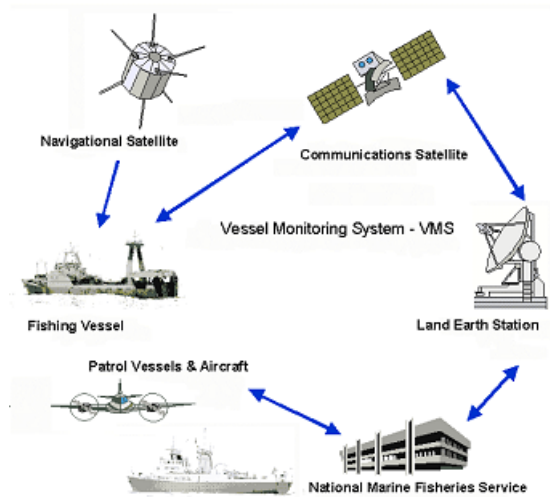
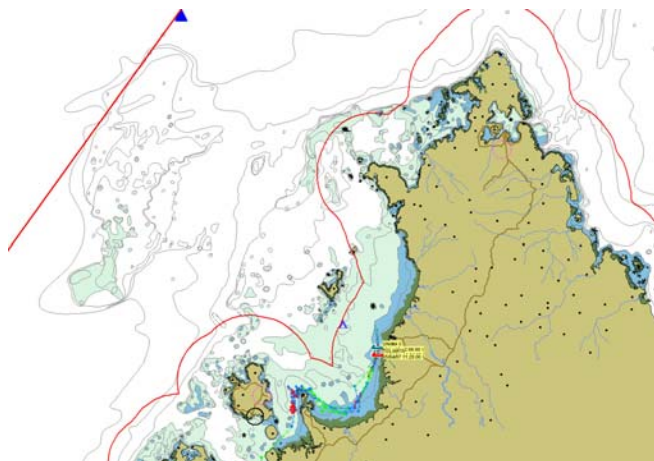
- Gestion responsable des stocks exploitables et exploités des produits halieutiques et aquacoles;
- Cogestion des ressources naturelles renouvelables, économiquement viable et socialement acceptable pour un développement durable. Participation des 4P (Partenariat Public Privé dans le secteur Pêche).

##### Ressources humaines

- 30 agents contractuels à Antananarivo et à Mahajanga, 07 Gendarmes détachés dont 06 Officiers de Police Judiciaire (OPJ), 16 Agents détachés du Ministère chargé de la pêche;
- 30 observateurs formés et embarqués à bord des navires de pêche;
- 17 Contrôleurs de Pêches éparpillés dans toute l'île;
- 19 membres d'équipage à bord du navire et des unités d'interventions en mer;
- Une équipe d'assistance technique appuie le CSP dans l'exécution de ses mandats.

##### Moyens d'intervention

- **Maritime** : 03 navires de Surveillance (dont un en cours de finition) et 07 vedettes rapides;
- **Aérien**: 02 avions (en location) équipé de caméra spécialisé pour la surveillance aérienne de la ZEE et des lacs;
- **Terrestre**: 06 voitures 4x4 équipés de radio HF, 13 motos tout terrain et 18 VTT pour les contrôleurs de pêches;
- **Système de Suivi des Navires (VMS)** : Toutes les localisations (Argos, Inmarsat-C, Centres de Contrôles des pêches) sont gérées par le nouveau logiciel « METAPECHE ». Ce logiciel est en cours de développement pour qu'il devienne un logiciel dédié à la gestion d'un Centre de Contrôle intégré (licence, inspection, entrée/sortie, captures, observateur, etc.)





## Activités

Le Centre veille à ce que les textes et réglementations en matière de pêche et aquaculture, ainsi que les différents protocoles d'Accord de pêche soient respectés par les acteurs de la filière.

### **a) Maritime**

- Inspection et contrôle de la conformité de la licence, de l'engin de pêche, des captures à bord, etc. ;
- Patrouille en mer;
- Suivi par satellite 24h/24 de tout navire licencié en activité à Madagascar (tous types de pêcheries);
- Survol des eaux sous juridiction nationale de Madagascar (ZEE) ;
- Gestion d'embarquement des observateurs et ;
- Gestion des bases de données (licences, navires, captures, infractions, site WEB...)



### **b) Terrestre**

- Contrôle des établissements, des collecteurs, des centres aquacoles;
- Contrôle des lacs surtout en période de fermeture ;
- Survol des grands lacs (Mantaoa, Alaotra, Kinkony, Itasy...) et;
- Contrôle de la circulation des produits halieutiques dans le territoire de Madagascar (brigade mobile).



### Coopération Régionale

- Participation à des réunions et des ateliers pour la mise en œuvre d'un système de surveillance régionale (SCS/COI, CTOI)
- Elaboration d'un protocole d'Accord en matière de Surveillance des Pêches dans les zones maritimes adjacentes entre le CSP et la CROSSRU
- Réalisation d'une mission conjointe sur la zone bordant l'île de JUAN de NOVA par le TENDROMASO et la RIEUSE avec l'appui de l'avion du CSP ;

#### Infractions constatées durant les trois dernières années

Infractions	2004	2005	2006
Pêche continentale	163	176	44
Collecte/Ventes Produits marins	78	194	258
Pêche industrielle nationale	1	10	3
Pêche industrielle étrangère	9	5	1
Pêche artisanale	0	3	4
Aquaculture	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>312</b>	<b>310</b>

#### Mandat

Le mandat du CSP consiste en la mise en place du contrôle et de la surveillance de l'ensemble des eaux sous juridiction Malagasy (1.2 millions de km<sup>2</sup> de ZEE) et tout le territoire (560.000 km<sup>2</sup>) de Madagascar, y compris la pêche continentale. Les stratégies adoptées pour ce défi immense ont évolué en fonction des priorités, les ressources humaines et financières disponibles. La priorité du CSP s'est concentrée sur le contrôle de la pêche illégale et le suivi des activités des navires autorisés à pêcher. Une préoccupation particulière est de protéger les intérêts des opérateurs légaux par la répression de la pêche illégale.

- La délimitation de ces zones, tenant compte des dispositions de la Convention des Nations Unies de 1985, est fixée par l'Ordonnance 85-013 du 16.09.85 ratifiée par la Loi N° 85.013 du 11.12.85;
- La ZEE s'étend au-delà de la mer territoriale jusqu'à une distance de 200 miles à partir des lignes de base;

Par ailleurs, Madagascar a adopté les résolutions prises à l'issue de cette Convention, entre autres les mesures prises pour la préservation des espèces protégées

### **Autres réalisations**

- Construction des bureaux logements à Farafangana, Ampely, Miandrivazo, Vatomandry ;
- Construction d'un quai au port Schneider à Mahajanga ;
- Construction de deux coffres d'amarrage pour les navires de surveillance à Mahajanga.

### **Contact : Centre de Surveillance des Pêches**

B.P. 60 114 Ampandrianomby - ANTANANARIVO

Tél 00 261 20 22 400 65

Fax 00 261 20 22 490 14

E-mail: [cspmadag@blueline.mg](mailto:cspmadag@blueline.mg)

Site web : <http://www.cspmadagascar.mg/>

## **V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

### **Objectifs**

Poursuivre la politique de croissance économique afin d'améliorer le bien être de la population.

Cette perspective concerne :

- La réduction progressive des contraintes qui empêchent la réalisation d'opportunités économiques en favorisant les mécanismes de marché.
- Développement de la pêche commerciale
- avec des pays partenaires
- Encourager la négociation d'accord de pêche avec les pays voisins pour permettre l'accès des armements à leurs eaux territoriales.
- Planification de l'Aménagement de la pêche.
- Développer les pêcheries encore sous exploitées comme les espèces de profondeur.
- Améliorer les méthodes de transformation et de commercialisation des produits de la pêche afin de diminuer les pertes post capture.
- Renforcer la coopération dans le domaine de la Recherche Océanographique
- Renforcer le programme de collecte et de traitement des données statistiques
- Adéquation du programme de la Recherche avec les besoins de l'Aménagement. Cette politique d'aménagement sera accompagnée par des mesures visant à réguler l'effort de pêche développé actuellement par flottes industrielles
- Harmonisations des législations.
- Professionnalisation et transformation de la petite pêche en pêche artisanale

### **Parties concernées**

#### *Etude et Recherche :*

- Programme National de Recherche Crevettière (PNRC)
- Institut Supérieur Halieutique de Madagascar (ISHM)
- Centre de Développement de la Culture de Crevettes (CDCC)
- Institut Halieutique et Sciences Marines (IHSM)

- Observatoire Economique Crevetière

Contrôle qualité :

- Autorité Sanitaire Halieutique (ASH)

Surveillance des pêches :

- Centre de Surveillance des Pêches (CSP)

*Question environnementale :*

- Ministère de l'Environnement
- L'Office National de l'Environnement (ONE)

*Transport et gestion des navires :*

- Agence Portuaire Maritime et Fluviale (APMF)

*Groupements professionnels*

- Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM)
- Groupement des Petites et Moyennes Entreprises Exportatrices de Produits de Mer (GEXPROMER)
- Groupement des Opérateurs Langoustiers du Sud (GOLDS)
- Organisation Nationale des Exploitants de Trépangs (ONET)
- ....